

## **Convention de mise à disposition d'un logement à titre gratuit au bénéfice de Monsieur Boréa**

---

### **Délibération 2019-053**

#### **Exposé**

Les affectations de logements sont réalisées selon la procédure existante à ce jour (procédure n° DDP-P-09-01 du 1<sup>er</sup> octobre 2007, modifiée le 27 janvier 2009) et l'accord sur le régime des astreintes entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Monsieur Fabrice BOREA occupe un poste de Chef de Projets au sein de la Direction de la distribution et effectue une astreinte de niveau A sur les usines et stations « Haxo ».

Monsieur Fabrice BOREA est actuellement logé à titre gratuit au titre de son astreinte, au 23 rue Haxo à Paris 20<sup>ème</sup>, conformément au contrat de mise à disposition en date du 22 avril 1995, et son avenant n°1 en date du 23 mai 2008.

Ce logement doit être réhabilité dans les prochains mois.

Pour l'exercice de son astreinte, l'agent doit être logé à Paris. Il a donc été proposé à Monsieur Fabrice BOREA de mettre à sa disposition un nouveau logement de type F5, sis 154 avenue Paul Vaillant Couturier à Paris 14<sup>ème</sup>, à titre gratuit, conformément à la procédure de gestion des logements en vigueur, pour la durée de l'exercice de cette astreinte.

Par décision du Directeur général n° 2019 – 008, il a été mis à la disposition de Monsieur Fabrice BOREA, le logement sis 154 avenue Paul Vaillant-Couturier à Paris (75014), à titre gratuit, provisoire et révocable, à compter du 30 avril 2019, afin de pouvoir réaliser des travaux.

La présente délibération a pour objet de prendre la suite de cette décision temporaire et de signer une convention de mise à disposition à compter du 28 juin 2019 pour toute la durée de l'astreinte.

La valeur locative de ce logement a été estimée par France Domaine, en date du 30 juillet 2012, à 2750 € par mois hors charges, actualisée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 2857,57 € par mois hors charges.

**Il est proposé d'autoriser le Directeur général à signer la convention de mise à disposition de Monsieur Fabrice BOREA d'un logement à titre gratuit, précaire et révocable.**